

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 10 JUIN 2015

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/06/2015

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Lucien, GOISET Mickaël, WATTREE Michel, SLAVIK Sébastien, MAUVAIS Guy, Mmes BRUOT Céline, WADOUX Céline.

Absent : M. MAGNIN Didier.

Mme WADOUX Céline a été élue secrétaire.

Demande de concession de droit de passage ponctuel

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a été saisi d'une demande de concession pour un droit de passage et dépôt de bois par la société Union des Bois de Champagne – Forêt Bois de l'Est, pétitionnaire, demeurant 83 rue de Dole – bâtiment Le Major à Besançon (25000) en forêt communale de Confracourt relevant du régime forestier, parcelles forestières n°68 et 69, parcelles cadastrales n° C2 et C3 assises sur le territoire communal de Confracourt section B, lieu-dit « Les Monguins », canton « Les Monguins ».

Après avoir pris connaissance de la demande de concession de la société Union des Bois de Champagne – Forêt Bois de l'Est, pétitionnaire et de l'avis de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents :

- La société Union des Bois de Champagne – Forêt et Bois de l'Est, pétitionnaire à emprunter la piste située dans les parcelles n°68 et 69 pour défrucher une parcelle privée faisant l'objet d'une exploitation résineuse ainsi que de déposer du bois provenant de cette exploitation sur la place de dépôt situé dans la parcelle 69 de la forêt communale pour une durée allant jusqu'au 15/07/2015 et moyennant la somme de 3€HT (trois euro) le stère,
- Monsieur Le Maire à signer la concession et toutes pièces s'y rapportant.

Travaux salle des fêtes – coordonnateur SPS et contrôle technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir M. MAY Albert comme coordonnateur SPS et autorise le Maire à signer le contrat correspondant d'un montant de 960€HT (1152€TTC),
- de retenir l'entreprise APAVE de BESANCON (25000) pour la mission de contrôle technique lors des travaux de rénovation de la salle des fêtes et autorise le Maire à signer le contrat correspondant d'un montant de 2 835€HT (3 402€TTC).

Subvention Comité des fêtes de Confracourt – spectacle de cirque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention d'un montant de 150€ au Comité des fêtes de Confracourt pour le spectacle de cirque offert aux enfants du village en mars 2015.

Remboursement de Groupama – achat extincteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement du chèque de Groupama (caisse locale de Dampierre) d'un montant de 54.66€ correspondant à la participation de 50% de l'achat de deux extincteurs.

Attribution de l'ancienne laine de verre de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre au prix de 80€ l'ancienne laine de verre de la salle des fêtes à Mme BRUOT Céline de Confracourt (unique offre déposée en mairie lors de la mise en vente des anciens matériaux de la salle des fêtes).

Informations :

- Spectacle de Noël des enfants le dimanche 29 novembre 2015 à 15h à la salle des fêtes de Vy Les Rupt.
- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi par l'agent de développement de la Communauté de Communes des Combes, Mme Christelle GEORGES et le bureau d'étude.

En Mairie, le 15/06/2015
Le Maire,

Maurice PIOCHE.